



## BULLETIN D'ADHESION

Nom : .....

Prénom : .....

Adresse : .....

Code postal : ..... Ville : .....

Téléphone : ..... Portable : .....

Courriel : .....

J'adhère à LA RE-NAISSANCE et à l'AFTC74 soit en espèces soit par chèques :

- un chèque de 20€ à l'ordre de la Re-Naissance

- un chèque de 35€ à l'ordre de l'AFTC74 (un reçu fiscal vous sera transmis)

Bulletin à remettre aux animatrices avec le règlement.

Un reçu vous sera remis.

Je déclare avoir reçu copie du règlement intérieur et y adhérer pleinement.

Annecy le .....

Signature



## RENSEIGNEMENTS

Date : .....

Nom / Prénom : .....

Date de naissance : .....

Situation familiale :  Célibataire  Marié(e)  Divorcé (e)  Concubinage  Veuf(ve),

Nombre d'enfants :  Année de naissance des enfants .....

o Je suis cérébrolésé depuis .....

Suite à un :  Traumatisme crânien  AVC  Anévrisme

o Autre lésion cérébrale ou maladie apparentée : .....

o Autre situation :  Famille  Aidant  Sympathisant

Si concerné : Nom et adresse de mon curateur

.....

### Coordonnées des personnes à prévenir en cas de besoin :

1ère personne :

Nom / Prénom : .....

Téléphone fixe : ..... Portable : .....

2ème personne :

Nom / Prénom : .....

Téléphone fixe : ..... Portable : .....

Médecin traitant :

Téléphone : .....

Autres pathologies ou allergies à signaler :

.....

## DROIT A L'IMAGE

Je soussigné,

Nom :

Prénom :

Adresse :

Code postal :

Ville :

Autorise

N'autorise pas

La Re-Naissance et l'AFTC74 :

Adresse : 12, Boulevard Jacques Replat

Code postal : 74 000

Ville : Annecy

à reproduire ou présenter toutes photographies et vidéos me représentant ainsi que les textes et créations personnels qui ont été réalisés au sein de ces associations ou qui leurs ont été confiés pour les usages suivants :

- publication dans une revue, ouvrage ou journal,
- présentation en public,
- présentation sur internet et réseaux sociaux.

Les photographies, les vidéos et les textes ne devront pas porter atteinte à ma réputation ou à ma vie privée.

Fait à Annecy, le .....

Signature

# REGLEMENT INTERIEUR

1 – Le GEM La Re-Naissance accueille principalement des personnes adultes victimes d'une lésion cérébrale acquise. Les adhérents doivent fréquenter le local du GEM de manière autonome ou venir accompagnés.

2 – Pour faire partie du GEM La Re-Naissance, il faut avoir payé sa cotisation annuelle et signé le présent règlement. La première adhésion doit intervenir au plus tard après 3 participations.

3 – La participation aux activités est libre.

Une inscription sera demandée pour certaines activités spécifiques demandant de l'organisation en amont (sorties, atelier cuisine, cinéma...).

Une participation financière pourra être également exigée par avance pour certaines activités demandant une réservation au préalable (tandem ski, voyage...). Le remboursement pourra toutefois être effectué sur présentation d'un certificat médical.

De plus, en raison du nombre de places limitées, tout adhérent inscrit à une activité doit prévenir en cas d'impossibilité de participer.

4 – Les adhérents sont invités à être partie prenante dans l'élaboration du programme et à proposer des activités.

5 – Chaque adhérent doit participer aux tâches quotidiennes dans la mesure de ses capacités (service du goûter, vaisselle, balayage, nettoyage des tables.).

6 – Le respect des personnes et la courtoisie sont des règles essentielles au GEM (personnel, adhérents, bénévoles, visiteurs)

7 – Pour un bon fonctionnement du groupe :

- Une hygiène et une tenue vestimentaire correctes sont indispensables.
- Il est interdit de fumer, boire de l'alcool et de consommer tout produit illicite à l'intérieur du local.
- Les violences, le harcèlement et toute forme d'agressivité verbale ou physique ne sont pas tolérables.
- Les débats concernant la politique et la religion doivent être évités.

8 – Le local est ouvert du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 13h30 à 17h30.

Cependant, les animatrices ont besoin de disposer de temps de préparation, sans la présence des adhérents, afin d'organiser au mieux les projets et activités.

C'est pourquoi chacun est invité à respecter, dans la mesure du possible, les horaires indiqués dans le programme mensuel.

9 – Le personnel est tenu de ne pas divulguer les informations personnelles concernant les adhérents. Pour des raisons de confidentialité et de sécurité, un adhérent ne peut rester seul au local compte tenu de la configuration des lieux.

10 – Les adhérents sont tenus au respect du matériel et des locaux mis à leur disposition.

11 - Le trajet aller/retour du domicile au local est sous la responsabilité et à la charge des adhérents.

12 - Les animaux de compagnie ne seront autorisés qu'après accord des responsables de La Re-Naissance.

13 - Chaque adhérent atteste posséder une assurance responsabilité civile en cours de validité.

14 - Lors d'une sortie collective, chaque adhérent s'engage à respecter les consignes données par le(s) responsable(s) de la sortie. En cas de non-respect, La Re-Naissance décline toute responsabilité.

15 – Par son adhésion, l'adhérent s'engage à respecter ce règlement intérieur dont un exemplaire lui est remis. Tout manquement donnera lieu à des mesures adaptées pouvant aller jusqu'à l'exclusion.

J'ai lu et j'accepte le règlement intérieur

J'atteste posséder une assurance responsabilité civile en cours de validité

Fait à Annecy, le

Signature